

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 avril 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2611)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 444

présenté par
Mme Bareigts, rapporteure

ARTICLE 42 TER

A l'alinéa 4, supprimer les mots :

« , dont l'activité principale est exposée à la concurrence internationale, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel. La référence à la concurrence internationale dans cet alinéa n'est pas nécessaire, car l'exposition à la concurrence internationale est listé comme l'un des quatre critères utilisés pour définir les catégories d'électro-intensifs.